

Procès-Verbal du Conseil d'établissement extraordinaire

Lundi 22 septembre 2025

Etaient présents :

- Administration : Mme Le Mouroux, M. Paulino, M. Pinzoni, Mme Reboul et M. Kanté
- Personnels : M. Bernaleau, Mme Barry, Mme Ringuede, M. Licari et Mme Diallo
- Parents : M. Colle
- Elève : Mohamed Lamine Diallo

Le secrétariat est de séance est confié à M. Paulino, directeur administratif et financier

Le secrétariat adjoint de séance est confié à Mme Diallo, assistante du proviseur

Madame Le Mouroux, proviseure, constate que le quorum est atteint, le conseil peut donc siéger et délibérer valablement.

La séance est ouverte à 17h45 par la présidente.

Ordre du jour

- ***Fermeture d'un poste sur missions d'enseignements, d'éducation et d'administration (enseignant du second degré « Professeur de sciences physiques »***

Mme Le Mouroux, explique que le conseil s'est réuni en session extraordinaire afin d'examiner la proposition de fermeture du poste de sciences physiques resté vacant depuis deux ans pour faute de candidats. Par ailleurs, l'équipe de sciences physiques et chimiques composé actuellement d'un détaché et 3 personnels en contrat local suffit à couvrir les besoins du lycée.

Mme Colle, représente des parents d'élèves, fait part de son inquiétude concernant la suppression successive de poste de titulaire, même lorsqu'ils sont remplacés par des enseignants de droit local. Elle redoute que cette évolution fragilise l'offre éducative et entraîne une de perte de qualité dans l'enseignement.

M. Bernaleau, représentant des personnels enseignants, exprime des préoccupations similaires. Il souligne l'importance de préserver la stabilité pédagogique et de maintenir la place des titulaires au sein de l'établissement.

En réponse, Mme Le Mouroux dit comprendre ces inquiétudes et rappelle que le recrutement des enseignants en contrat local s'effectue selon une procédure rigoureuse. Par ailleurs, l'IRF de Dakar offre des formations qui professionnalisent les néorecutés. Le DAF précise que l'ensemble du réseau AEFE est confronté par des ajustements similaires. Enfin, la direction

insiste sur le fait qu'il vaut mieux retirer un poste gelé depuis ans plutôt que de risquer, à terme, la suppression d'une discipline imposée par l'agence.

A l'issue des échanges, le conseil d'établissement s'est prononcé :

- Pour : 4 voix
- Contre : 4 voix
- Absentions : 3 voix

L'ordre du jour étant adopté, la séance est levée à 18h12.

Présidente de la séance
de séance



Sophie LE MOUROUX

Secrétaire de séance



Jean-Philippe PAULINO

Secrétaire adjointe



Hadiatou DIALLO